

"Le développement des relations entre la Communauté économique européenne et la Turquie" dans Revue du Marché commun (1979)

Légende: En 1979, la Revue du Marché commun publie une interview accordée par Émile Noël, secrétaire général de la Commission des Communautés européennes, à Abdi Ipekci, directeur du quotidien turc Milliyet, au sujet du développement des relations entre la Communauté économique européenne (CEE) et la Turquie.

Source: Revue du Marché commun. 1979, n° 224. Paris: Editions Techniques et Economiques.

Copyright: (c) Les Éditions Techniques et Économiques, 3, rue Soufflot 75005 Paris

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"le_developpement_des_relations_entre_la_communaute_economique_europeenne_et_la_turquie"_dans_revue_du_marche_commun_1979-fr-6614288c-416e-4c3b-bfcf-c615e6737d18.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Le développement des relations entre la Communauté économique européenne et la Turquie

Interview de M. NOËL, Secrétaire général de la Commission des Communautés européennes par M. IPEKCI, Directeur du quotidien turc « Milliyet »

IPEKCI. — *Qu'est-ce que la Turquie représente et signifie pour la Communauté ?*

NOËL — Beaucoup de choses... d'abord, chacun dans la Communauté et ses Etats membres est conscient de l'importance de la Turquie du point de vue stratégique et du point de vue militaire, de l'importance de la Turquie au sein de l'Alliance Atlantique en raison de sa position géographique et de sa force militaire. Ensuite chacun est conscient du fait que la Turquie représente entre l'Europe et l'Asie, à cheval sur les deux continents, un grand pays démocratique. Il n'y a pas tellement de pays démocratiques lorsque l'on s'avance vers l'Asie, de pays qui ont un régime de démocratie parlementaire analogue aux régions des autres pays d'Europe occidentale. Et puis, il y a tous les liens qui unissent la Turquie à l'Occident du fait de l'histoire en commun, de la communauté de source culturelle à laquelle les uns et les autres se sont alimentés, enfin il y a une grande disponibilité de la part des pays de la Communauté vis-à-vis de la Turquie et un grand désir de garder la Turquie avec soi comme compagnon de route.

I. — *J'ai remarqué que vous avez cité des raisons militaires, stratégiques et géographiques, culturelles, politiques mais pas économiques.*

N. — J'aurais mis en avant une raison économique, vous m'auriez dit que la Communauté trouve dans la Turquie un grand marché, ce qui aurait été une réaction d'égoïsme. La Communauté veut certainement soutenir l'effort turc, le développement économique, d'industrialisation de la Turquie en vue d'aboutir à des échanges équilibrés entre la Turquie et la Communauté. C'est-à-dire le souci de conquérir le marché turc en état d'infériorité n'est pas l'élément décisif de la démarche communautaire. C'est pourquoi tout le système de l'Association a consisté d'abord à ouvrir le plus largement possible le marché de la Communauté à la Turquie sans demander à la Turquie au cours des 15 ans écoulés autre chose que des gestes tout à fait symboliques.

I. — *Pensez-vous que c'est possible pour la Turquie d'avoir des relations économiques bien équilibrées ?*

N. — Bien entendu, quand vous parlez de la situation actuelle de la Turquie et de ses difficultés, l'affaire semble extrêmement complexe ; mais en même temps si vous voyez les précédents autour de nous et ce qui est possible à un pays qui dispose de ressources naturelles considérables et un potentiel humain considérable, ce qu'il est possible de faire en quelques années, en deux décennies, tous les espoirs sont permis. Prenez le cas de l'Espagne : la transformation qu'a connue l'Espagne au cours des trente dernières années. L'Espagne est maintenant la dixième puissance industrielle du monde. L'Espagne, certes a su tirer parti de son tourisme ; cela lui a valu un apport considérable de devises. Elle a su bénéficier d'un apport sensible aussi de devises du fait des travailleurs espagnols en Europe. Mais elle a bâti une industrie maintenant, une industrie significative dont l'insertion dans la Communauté Européenne posera quelques problèmes également à la Communauté parce qu'elle est hautement concurrentielle.

I. — *Ils ont trouvé des crédits ?*

N. — C'est là je crois la base de l'opération. Il ne s'agit pas de faire une industrialisation tous azimuts, et de vouloir tout avoir dans tous les secteurs et à n'importe quel prix. Même l'Allemagne, avec toute sa puissance, ne cherche pas à avoir une industrie tous azimuts. Au contraire, au cours des trente dernières années, l'industrie allemande a renoncé à des secteurs qui étaient parfois ses secteurs traditionnels : l'optique, la photographie, une partie de l'électronique, pour développer ses secteurs où elle perçait, où elle avait des créneaux significatifs. Le cas de l'Espagne est semblable, et la Turquie a même beaucoup plus d'atouts que l'Espagne au départ.

I. — *Par exemple ?*

N. — Si je prends les deux possibilités qui ont servi de support au décollage espagnol, le tourisme et les travailleurs. Le travailleur turc vaut le travailleur espagnol et est hautement apprécié par tous les pays où il travaille... Les possibilités pour développer le tourisme en Turquie sont certainement plus grandes encore que celles de l'Espagne. Je ne dis pas que les mêmes recettes doivent servir, mais constatons que la Turquie aussi a de grandes possibilités et qu'elle peut avoir des espoirs et des ambitions.

I. — *Si j'ai bien compris, les espoirs que la Turquie peut avoir seront surtout, au moins pour le départ, le tourisme, certaines industries, et puis les travailleurs migrants. Le tourisme n'est pas développé et je reconnais que c'est une faute que l'on ne peut reprocher qu'aux Turcs. Mais dans les autres domaines, avoir une industrie concurrentielle et le potentiel, les possibilités que causent les travailleurs migrants, on a, maintenant en Turquie des expériences avec la Communauté qui limite les exportations et diminue la confiance de la Communauté.*

N. — Permettez-moi... je ne vous ai pas dit que la recette pour la Turquie c'est à l'heure actuelle le tourisme et les travailleurs migrants. J'ai pris l'exemple de l'Espagne en constatant que dans le cas espagnol il y a eu un moment où ces deux éléments, le tourisme et les travailleurs migrants, ont joué un rôle majeur. En somme la Turquie avait les mêmes cartes. L'Espagne a fait son choix et a assuré son décollage au début des années 50 dans des conditions qui étaient celles de l'Espagne et suivant la politique de son gouvernement. Nous sommes maintenant à la veille des années 80. Les recettes et les méthodes de la Turquie sont celles qu'elle-même choisira et je ne prétends pas du tout qu'elles soient celles de l'Espagne il y a 30 ans.

I. — *Mais je suis d'accord avec vous que la Turquie avait des cartes aussi fortes que celles de l'Espagne peut-être il y a 20 ans, tourisme et les travailleurs migrants et que quand l'Espagne jouait bien ses cartes, la Turquie ne le faisait pas...*

I. — *Pourrais-je vous demander quelle est votre analyse sur l'état actuel de l'économie turque ?*

N. — La situation est caractérisée de façon assez dramatique maintenant par les difficultés de la balance des paiements. Le fait que pendant toute cette année la Turquie a dû chercher désespérément des bouffées d'oxygène pour maintenir un minimum indispensable d'importations tandis qu'elle essayait d'obtenir le rééchelonnement des paiements de sa dette à court terme. Il y a là un besoin immédiat qui conditionne tout le reste... L'absence de capacités d'importations bloque maintenant les industries..., bloque maintenant le bon fonctionnement de toute la machine de production, provoque une sous-utilisation dramatique des capacités, une diminution du volume de production considérable qui risque d'accroître le chômage. C'est le problème incontestablement à régler par priorité, pour lequel la Turquie a besoin du soutien de ses amis et alliés pour remettre en marche la machine financière, pour pouvoir relancer son économie, pour à nouveau accéder dans des conditions normales au marché international des capitaux, pour rentrer dans le circuit de la coopération financière et du développement économique et obtenir que le marché international des capitaux s'intéresse normalement à un pays qui a autant de possibilités et de capacités d'expansion que la Turquie. C'est l'effort prioritaire pour le Gouvernement turc, c'est l'effort pour lequel le Gouvernement demande un concours prioritaire à ses alliés. Il faut espérer qu'il y aura une réponse aussi proche que possible.

I. — *Est-ce que vous pouvez élaborer un peu plus sur le soutien des alliés que vous pensez être indispensable, nécessaire ? Et à ce point là, quelles sont les possibilités ? Quel doit être le soutien, et plus précisément ce que peut faire la Communauté en ce qui concerne ce soutien ?*

N. — Je vous dis tout de suite que la Communauté comme telle n'a pas de compétence en ce qui concerne le soutien à la balance des paiements de la Turquie et la relance de sa capacité de paiement. Ces mesures sont du ressort de chacun des pays qui composent la Communauté, de chacun des pays occidentaux. La Communauté n'a aucun instrument pour mobiliser les capitaux destinés à soutenir la balance des paiements d'un pays tiers. Ce que la Commission pourra faire, c'est d'appeler l'attention de nos neuf pays, sur la gravité de la situation économique et monétaire de la Turquie, sur l'importance politique qu'aurait une action de support à la Turquie à l'heure actuelle, s'agissant d'un pays ami et allié. Ce serait conforme aux règles de l'Association entre la Turquie et la Communauté que la solidarité des Etats membres s'exerce au bénéfice de

la Turquie. C'est une attitude de certains côtés, comparable à celle qu'a pu prendre M. Luns lorsqu'il a eu ses entretiens avec le Gouvernement turc. Il a, si j'ai bien compris ses déclarations, fait part de son intention de souligner aux pays de l'OTAN, la gravité de la situation économique turque et l'importance qu'il y avait d'apporter leur soutien à la Turquie, dans l'esprit de solidarité qui est celui de l'Alliance Atlantique. Mais M. Luns et l'OTAN n'ont pas d'instrument de soutien monétaire, pas plus que la Communauté n'a un instrument de soutien monétaire. Un tel soutien dépend de chacun des pays, des pays d'Europe et des pays occidentaux qui peuvent prendre des initiatives et qui peuvent s'assurer le concours du maximum de pays possible pour venir en aide à la Turquie. Ce n'est pas entre les mains de la Communauté comme telle. J'espère qu'il y aura une réponse, mais cette réponse ne sera pas le fait d'une institution, mais le fait d'un groupe de pays.

I. — *Est-ce que ceci impliquerait la création d'un mécanisme qui n'existe pas pour donner ce soutien ?*

N. — En matière de soutien de la balance des paiements on a fait chaque fois des opérations sur mesure. Vous n'avez qu'à voir ce qui a été fait dans le passé lorsqu'il a été nécessaire de venir en aide à plusieurs pays de l'Europe occidentale, au Portugal, à l'Italie, à la Grande-Bretagne, pour citer des pays qui ont connu des difficultés ou qui comme le Portugal en connaissent encore... Chaque fois cela a été un dispositif différent correspondant à la situation du pays. Ce qui est important chaque fois, vous le savez, c'est le rôle du F.M.I., à la fois par l'analyse qu'il fait de la situation de chaque pays, définissant avec le pays intéressé ce que devrait être la politique à suivre, pour justifier l'apport solidaire des pays qui veulent le soutenir. Je sais que cela cause des préoccupations en Turquie, au Gouvernement turc. Les discussions avec le Fonds Monétaire International, quel que soit le pays en cause, sont toujours des discussions assez difficiles, où le Fonds demande toujours beaucoup tandis que le Gouvernement du pays fait valoir ses propres considérations. Il y a aussi, à un certain moment, une décision politique, puisque ce n'est pas seulement les services du F.M.I. qui décident, mais aussi les gouverneurs du F.M.I., c'est-à-dire les représentants des gouvernements membres. Vous voyez ce qui s'est passé avec le Portugal, l'Italie, la Grande-Bretagne, où chaque fois ces pays ont dû tenir compte de l'avis du F.M.I., mais le F.M.I. a aussi sensiblement modifié ses premières exigences pour tenir compte des préoccupations des Gouvernements de ces pays. Il n'y a pas de raison de penser que les choses se passent différemment pour la Turquie. Je suis convaincu que le Gouvernement turc saura défendre avec vigueur les préoccupations de son pays, et qu'en même temps, il y aura le souci de trouver un accord raisonnable avec le Fonds.

I. — *Maintenant, vous parlez des initiatives de M. Luns, peut-être vous reprendrez les mêmes lignes dans votre rapport, mais cela prendrait du temps pour les Etats membres de prendre une décision et j'ai peur que cela sera trop tard avec le temps, le besoin s'accroît, et déjà, c'est un besoin qui passe un peu les limites des Etats qui peuvent offrir à la Turquie un soutien, et, si on perd encore du temps, le besoin augmenterait et c'est un cercle vicieux peut-être...*

N. — Le Gouvernement turc, les ministres turcs et le Premier Ministre soulignaient avec beaucoup de force cet élément d'urgence que vous venez de rappeler, j'en suis conscient et c'est un des messages que j'emporte avec moi pour le remettre à la Commission et au Président Jenkins, en soulignant auprès d'eux, que, s'ils veulent agir, ce que je crois, cette action doit être aussi rapide que possible. J'ai eu l'impression en lisant les déclarations de M. Luns, qu'il avait aussi le même sentiment d'urgence. Une série de mesures d'ensemble commence à se conjuguer : les travaux de la nouvelle mission du F.M.I., très prochaine, les prochaines réunions internationales durant le mois de décembre, les travaux sur le rééchelonnement de la dette sont maintenant très avancés, notamment avec les principales banques. C'est-à-dire s'il y a volonté politique de la part des pays qui ont le plus de moyens pour apporter leur contribution à la Turquie, s'il y a la volonté politique de le faire, les différentes conditions vont être, dans les prochaines semaines, à peu près réunies. Ce que sera leur décision, je ne peux pas le dire. La restructuration de la dette par exemple est un élément important de l'action à mener, car le programme ne pourrait pas être établi en quelques semaines... Il s'agit d'une des restructurations les plus importantes qui se soient présentées sur le marché international des capitaux depuis des années. Le préparer a entraîné un énorme effort, et n'a été possible que grâce à la compétence du Ministre des Finances et de son administration. De même la sensibilisation de l'opinion internationale ne se fait non plus du jour au lendemain. Un approfondissement des discussions avec le F.M.I. est encore nécessaire. Maintenant les conditions techniques d'une action seront prochainement remplies. Il y a la décision politique à prendre. Si elle est prise, les choses peuvent aller assez vite.

I. — *Donc il y a des ressources financières qui sont déjà disponibles ou qui peuvent être utilisées juste après la décision politique...*

N. — Vous savez ce qui se passe avec le F.M.I. ; le F.M.I. une fois l'accord intervenu avec le Gouvernement débloque une tranche de ses crédits. Ce sont des sommes relativement modestes, mais cela signifie le « feu vert » d'autres crédits. Si alors un pays, un grand pays est prêt à prendre la décision politique de donner à la Turquie un crédit significatif pour soutenir sa balance des paiements, c'est une décision qui peut intervenir très vite. La procédure du Fonds est très longue, mais une fois que cette procédure a abouti, qu'un feu vert a été donné par les autorités monétaires internationales, qu'il y a une volonté politique de la part d'un certain nombre de pays, leurs décisions peuvent intervenir rapidement.

I. — *Il n'y a pas de limitations budgétaires...*

N. — Ces facilités financières pour le soutien de la balance des paiements sont plutôt le fait des banques centrales. C'est différent des crédits d'investissements, ou des crédits à conditions spéciales qui souvent nécessitent des procédures plus longues.

I. — *Donc, vous voyez une possibilité pour les mois prochains ?*

N. — S'il y a une volonté politique dans les pays qui ont la décision en main. Ce que peuvent faire les organismes européens ou internationaux, c'est de leur dire, oui, c'est très important, c'est nécessaire, c'est politiquement indispensable. Prenez vos responsabilités. Si cette volonté existe le mouvement peut être rapide, d'autant plus qu'à peu près tous les préliminaires techniques sont réunis, ou sont proches d'être réunis. La décision politique ne sera pas celle de la Communauté, pas plus qu'elle ne sera celle du Conseil Atlantique, elle sera celle d'un certain nombre de pays qui sont en mesure de faire quelque chose.

I. — *Est-ce que vous pensez à coordonner vos efforts avec ceux de M. Luns ?*

N. — Je ne peux pas préjuger de ce qui pourra être fait à Bruxelles. Une concertation n'est pas une grande signification, d'abord parce que l'OTAN se place sur un terrain qui est militaire plutôt qu'économique, tandis que la Communauté n'a aucun rôle militaire. Il y a des membres de la Communauté qui ne sont pas dans l'OTAN, il y a des pays de l'OTAN qui ne sont pas dans la Communauté, comme vous le savez ; je ne vois pas bien ce que serait la signification d'une concertation.

I. — *Une consultation peut-être ?*

N. — Je ne sais pas. Il faut constater, et je prends simplement ce qu'a publiquement déclaré M. Luns, que sa préoccupation est voisine de celle qu'avait je pense la Commission européenne au vu des mêmes informations qui ont été données au Secrétaire Général de l'OTAN. Il peut y avoir convergence de démarches distinctes. Par contre je ne vois pas le besoin d'une concertation, qui serait même surprenante, vu la nature très différente des deux organisations.

I. — *Je dirais seulement l'Allemagne fédérale et j'ai eu l'impression que le gouvernement fédéral prend des initiatives en ce qui concerne le soutien à la Turquie. Est-ce que vous êtes au courant de ces initiatives ?*

N. — Non, pas directement. Et nous n'avons normalement pas à être au courant, parce que ce sont des initiatives qui relèvent vraiment de chaque gouvernement. L'Allemagne a toujours eu une politique extrêmement positive à l'égard de la Turquie. Je sais qu'il y a eu des conversations très poussées entre le gouvernement turc et le gouvernement allemand au cours du tout proche passé, et je serais très heureux s'il en résultait des conséquences positives. Cela ne me surprendrait pas, connaissant l'attitude de principe de l'Allemagne à l'égard de la Turquie.

I. — *La Turquie a officiellement présenté ses propositions il y a un mois à la Communauté, à Bruxelles. Je crois que c'était la raison principale de votre visite maintenant. Vous avez pu discuter ces propositions avec*

des techniciens, des ministres, même avec le Premier Ministre. Qu'est-ce que vous pensez de ces propositions ?

N. — Que le Gouvernement turc ait présenté ces propositions en trois volets, n'est pas surprenant. Il y a une indéniable logique interne dans le schéma présenté par le Gouvernement turc. Ce que j'ai eu l'occasion de dire aux autorités turques à Ankara, c'est que tout en reconnaissant les liens qui existaient entre chacune de ces propositions, il fallait voir aussi le contenu de chacune des propositions et dans chaque cas voir ce qui était possible, ce qui correspondait aux compétences de la Communauté, ce qui relevait, au contraire, d'autres compétences et dès lors la suite qui pouvait être donnée à chaque groupe de propositions. Donc il ne s'agissait pas de considérer ces propositions comme un ensemble « à prendre ou à laisser », mais de les considérer comme un ensemble de parties liées les unes aux autres et sur chacune desquelles la Communauté devrait montrer sa volonté d'aller aussi loin qu'il lui était possible. C'était le premier point de nos entretiens.

Quant au fond, ces propositions contiennent d'abord des mesures de suspension des dispositions de l'Association en matière de réductions de droits de douane, d'élargissement des contingents, de rapprochement vers le tarif douanier commun. Nous sommes tout à fait conscients des difficultés économiques et monétaires de la Turquie. A partir du moment où le Gouvernement turc pense que cette suspension peut l'aider de façon significative, à faire face à ces difficultés, la Communauté doit répondre qu'elle est prête à l'aider.

Et je n'ai pas de doute à cet égard, après les premières consultations entre la Commission et les Etats membres. Il y aura du côté de la Communauté, une grande bonne volonté, et une réponse favorable, avec peut-être la mise au point de quelques modalités ; mes conversations d'Ankara m'ont montré qu'il n'y aurait pas de grands problèmes.

Je parle tout de suite du volet financier. Les discussions m'ont permis de faire comprendre à mes interlocuteurs qu'il y avait des domaines où la Communauté pourrait faire quelque chose, d'autres domaines qui n'étaient pas de sa compétence, comme tout ce qui relève de l'aide à la balance des paiements. Nous pouvons marquer une préoccupation de politique générale, et souligner auprès d'autres, auprès de ceux qui ont la responsabilité de la décision, l'importance politique d'une action, mais nous n'avons pas eu en mains l'instrument nécessaire.

I. — Mais en principe, est-ce que vous pensez que la demande d'aide financière est exagérée ?

N. — Si vous prenez les chiffres qui sont dans le 4^e Plan, les besoins, en capitaux extérieurs de la Turquie pendant 5 ans sont de 15 milliards de dollars en chiffres ronds. Comparé aux dimensions de la Turquie, à ses potentialités, aux développements qui sont envisageables, que la Turquie en 5 ans puisse bénéficier sous toutes les formes d'un apport des crédits extérieurs de l'ordre de 15 milliards de dollars, ce n'est pas une perspective extraordinaire. C'est un ordre de grandeur tout à fait imaginable. Comment peuvent être réunis ces 15 milliards de dollars, ou la partie de ces milliards de dollars, qui viendront de l'Europe occidentale ? En faisant appel à des moyens extrêmement différents, dont certains peuvent être programmés à l'avance avec assez de précision, comme ce qui relève de l'aide publique aux investissements ; d'autres moyens peuvent être l'objet de décisions politiques à court terme et plus rarement à moyen terme, ce sont des mesures d'aide à la balance de paiements qui relèvent des banques centrales et de chaque gouvernement ; d'autres enfin dépendent tout à fait de la décision propre des banques commerciales ou des opérateurs économiques du secteur privé, ce sont les crédits commerciaux, les investissements directs. Certaines de ces choses peuvent être préfixées. Pour d'autres, c'est la participation pleine de la Turquie au système financier international qui permettra de réaliser les conditions nécessaires pour obtenir ces crédits ; le fait qu'un certain nombre d'aides publiques soient accordées, même si ces aides publiques ne sont pas les plus importantes et ne représentent qu'une fraction très limitée du flux de capitaux vers un pays, revêt toujours une grande importance politique et psychologique. Une aide publique significative, quelle qu'en soit la forme, c'est un peu un « feu vert », un encouragement aux investisseurs privés, du secteur bancaire privé, avec une sorte de garantie morale. Ce que peut faire la Communauté comme telle, en raison de ses instruments, c'est ce qu'on appelle l'aide publique aux projets d'investissements, ce qui est une chose, bien précise, raisonnablement limitée. La Communauté a déjà bien travaillé en Turquie dans ce domaine, par le

canal de la Banque Européenne d'Investissements, et elle va pouvoir mobiliser dans les prochaines semaines, dès après le vote de l'Assemblée nationale turque, les crédits qui sont inscrits dans le 3^e Protocole financier.

400 millions de dollars en chiffres ronds, dont la plus grande partie est à des conditions extrêmement favorables et qui bénéficient d'une longue période de grâce.

En outre, la Commission va certainement recommander au Conseil de commencer dès l'année prochaine les travaux préparatoires pour le 4^e Protocole financier, de manière à ce que celui-ci prenne immédiatement le relais du 3^e Protocole qui, vu les délais de ratification, doit avoir une durée de validité d'une trentaine de mois environ. C'est l'orientation de la Commission Européenne que le volume de ce 4^e Protocole financier soit plus important de manière significative que celui du 3^e Protocole financier. Ceci...

I. — *On parle de 800 millions de dollars...*

N. — Je veux dire que pendant toutes ces conversations à Ankara, je n'ai cité aucun chiffre ni auprès des ministres, du Premier Ministre, ni à fortiori auprès de vos collègues ; mais j'ai été extrêmement intéressé de lire les indications données par la presse turque. On apprend toujours beaucoup en lisant la presse, et je suis un lecteur assidu de la presse.

I. — *... tandis que la Turquie attendait une aide financière pour le Plan quinquennal, d'environ 7 milliards dont 4,4 devaient venir des sources de la Communauté.*

N. — Si vous prenez les documents mêmes que nous a soumis le Gouvernement turc et qui sont d'ailleurs, je crois, publics, dans ces chiffres qui sont ventilés, il y a des « crédits projets », comme on dit, il y a des « crédits programmes », c'est-à-dire des aides à la balance des paiements, il y a une très grande masse de crédits de banques commerciales et d'investissement prévus. Les crédits-projets, en ce qui concerne la Communauté, on peut voir ce qu'il est possible de faire, et cela se traduira par ces démarches et représentations que je vous ai indiquées. Des crédits publics peuvent également être donnés par les Etats membres. C'est à eux d'apprécier. Cela peut couvrir des crédits de soutien à la balance des paiements par les Etats membres et les banques centrales. Nous en avons parlé, mais il n'y a pas un lieu où l'on puisse décider collectivement ce qui va se passer. Ensuite, les crédits qui résulteront de l'apport des banques commerciales, ou a fortiori, des investisseurs privés ; cela va résulter de l'action du Gouvernement, des opérateurs économiques turcs sur le marché des capitaux, après l'assainissement de la situation économique et financière présente. La prévision du Plan que cela fasse à peu près 4 milliards en 5 ans, c'est une prévision très respectable, mais on ne peut pas transformer cette prévision du Plan en une sorte d'accord que l'on n'a qu'à signer...

Il faut faire appel à toutes sortes de sources, et c'est avec chacune de ces sources qu'il faut discuter pour aboutir aux résultats souhaités...

I. — *Oui. Ce que je voulais vous demander, ce n'était pas sur le mécanisme mais sur le fait que ces chiffres ont, en Turquie même, été interprétés comme étant des propositions inacceptables...*

N. — C'était une interprétation. Je reconnais que c'est compliqué à expliquer. Si l'on demande à la Communauté, signez-là, vous vous engagez à fournir 4 milliards de dollars en crédits bancaires, commerciaux, en crédits des banques centrales, en crédits publics, etc., je peux dire que ce n'est pas possible, parce que nous n'avons pas la capacité de signer pour la Dresdner Bank ou pour Barclays ou pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, parce que nous n'avons pas la capacité de signer pour l'Allemagne fédérale ou pour les Pays-Bas. Ce qui est notre tranche dans ce secteur, c'est ce qu'il est possible de faire par la Banque Européenne d'Investissements. Là-dessus, nous pouvons discuter, essayer de faire vraiment l'effort maximal.

I. — *Je pense qu'il y a d'autres volets...*

N. — Il y a le troisième volet. J'ai parlé du volet financier parce que c'est celui au sujet duquel se sont présentées le plus d'interprétations mauvaises. Le troisième volet comporte trois secteurs : mesures sociales,

mesures agricoles, mesures industrielles, c'est-à-dire les textiles. Ce sont des choses connues, qui font partie des relations courantes entre la Communauté et la Turquie. En matière sociale, nous sommes dans une situation un peu difficile. Les premières mesures en vue du développement progressif de la libre circulation, ont été convenues avec le Gouvernement turc à la fin de 1976... pour une première étape de 4 ans, qui se termine donc à la fin 1980. Nous souhaitons nous en tenir au calendrier qui a été explicitement convenu il y a deux ans avec le Gouvernement turc...

I. — *Mais je crois que le Gouvernement veut un changement et ce changement est me paraît-il un peu logique puisque qu'il demande d'avoir le même droit que les pays tiers en ce qui concerne le mouvement libre de la main-d'œuvre...*

N. — Les dispositions actuelles, qui ont été convenues en novembre 1976, et non sans quelque mal, vont certainement plus loin, que ce qui est accordé à n'importe quel pays tiers puisqu'elle vise à donner aux travailleurs turcs, situés dans la Communauté et aux travailleurs venant de Turquie, lorsqu'il y a possibilité d'immigration, une priorité sur tous les autres. Le système pour dire les choses en termes rapides est qu'il y a une première priorité quand il y a des emplois disponibles, pour les travailleurs du pays ou de la Communauté, et ensuite la deuxième priorité est pour les travailleurs turcs. Les autres travailleurs, venant des pays tiers, viennent après.

I. — *D'après ce que je sais, le Gouvernement pense que cette priorité n'est toujours pas appliquée...*

N. — Là, s'il y a des cas spécifiques, où la « deuxième priorité » ne serait pas appliquée, la Commission est toute prête à les étudier et à intervenir auprès des Etats membres pour que les engagements pris soient respectés...

I. — *On vous a encore parlé de ça à propos de vos entretiens à Ankara, cette fois-ci ?*

N. — On ne m'a pas cité de cas spécifiques. En plus, je ne prétends pas être un expert sur ces problèmes qui sont très délicats, et citer pendant cette visite des cas spécifiques n'aurait pas été approprié. Mais s'il y a des cas spécifiques où il apparaît que la deuxième priorité n'a pas joué, ou ne joue pas, si des dispositions internes apparaissent contestables, c'est le rôle de la Commission de veiller à ce que les règles convenues soient appliquées. Nous sommes prêts à le faire.

Quant aux autres demandes sociales présentées dans le mémorandum turc, ce sont généralement des mesures qui relèvent de la compétence de chaque Etat membre et non pas de la Communauté. Par exemple, les modalités de transfert des cotisations pour la retraite vieillesse, le transfert des allocations familiales, la compétence appartient aux Etats membres et ceux-ci n'ont jamais voulu que ce soit traité par la Communauté. Dans certains cas — en matière de transfert d'allocations familiales, par exemple — on n'a même pas réussi jusqu'à présent à établir un régime unique entre les Etats membres eux-mêmes. Ce que la Commission peut faire, c'est appeler l'attention des Etats membres sur l'importance que le Gouvernement turc attache à ces mesures, et dans certains cas adresser des recommandations aux Etats membres. Nous n'avons pas de moyens d'action propres dans ce domaine.

I. — *Vous n'avez pas des sanctions ?...*

N. — Lorsqu'il y a un accord précis, comme dans le cas de la décision de 1976, si cet accord n'est pas exécuté, on peut engager une procédure d'infraction et donc mettre l'Etat en mesure ou en demeure d'exécuter ses obligations. Mais pour les autres points, comme le développement des facilités d'enseignement de la langue turque pour les enfants des travailleurs migrants, pour citer un autre exemple, ce sont des affaires qui relèvent de chaque pays hôte et qui ne sont jamais traitées au niveau de la Communauté. La Commission a déjà adressé des recommandations sur l'enseignement des langues, mais la décision reste à chaque pays, suivant ses normes propres. Le volet social a toujours été difficile parce que le Gouvernement turc, et c'est légitime, en est très préoccupé tandis que les pouvoirs communautaires sont très limités.

En matière agricole, la préoccupation turque est bien connue, ce qui est donné à un autre pays non associé

doit, au minimum, être donné à la Turquie. Ce sont des affaires qui ont très peu d'impact économique, mais qui, je le reconnais, suscitent beaucoup de soucis politiques en Turquie. J'ai pu dire aux ministres turcs que la Commission était prête à réexaminer l'ensemble du dossier et à faire de nouvelles propositions au Conseil dans le rapport qu'elle va lui soumettre sur la suite à donner aux demandes turques, dans les prochaines semaines. Nous ne pouvons pas naturellement préjuger ce que pourra être la décision finale du Conseil, mais la Commission entend relancer le débat.

I. — *Est-ce que vous reconnaissez en principe qu'il y a des injustices ?*

N. — L'impact économique de ces mesures est infime. On prétend que c'est une injustice, c'est un bien grand mot. Cela étant, je constate que le Gouvernement turc y attache une très grande importance, donc il faut faire quelque chose. La demande en elle-même n'est pas du tout déraisonnable. S'il n'y avait pas actuellement l'extrême sensibilité de tout le dossier agricole méditerranéen dans la Communauté, on aurait certainement pu progresser beaucoup plus. La Commission est prête à aller de l'avant dans ce domaine, et indépendamment de toute question de principe, pour rencontrer le plus largement possible les soucis de la Turquie associée.

Le dernier dossier est l'affaire bien connue des exportations de textiles. La Communauté accorde le libre accès à toutes les exportations industrielles turques ; et, après une certaine période de transition, elle l'a accordé également pour les exportations de produits textiles et cela reste la situation. Ce que nous souhaitons c'est établir avec le Gouvernement turc, ou d'une manière agréée par lui, une sorte de programmation du développement de ses exportations. L'accroissement des exportations de textiles vers la Communauté au cours des dernières années a créé une situation très difficile dans l'industrie textile de la Communauté qui actuellement doit être restructurée, avec la fermeture d'un grand nombre de capacités de production, d'où des problèmes sociaux de chômage, — pour être ramené à une industrie sans doute plus modeste, où on ne gardera que ce qui est compétitif. Cette opération de restructuration, nous voulons la faire en 4 ans. Cela a commencé à la fin de 1977 et cela sera terminé à la fin de 1981. Et nous avons demandé à tous nos partenaires commerciaux, et aussi à nos partenaires associés de comprendre cette situation et de prévoir une programmation de leurs exportations pendant cette période, pour permettre une restructuration sans à-coup. Cette programmation se traduit par une croissance régulière des exportations vers la Communauté. Pour 1978, nous avons eu des contacts officiels avec les milieux industriels turcs ; et mis à part un problème au mois de septembre dernier, ce qui sera exporté par la Turquie à la Communauté pendant l'année 1978, sera sans doute inférieur aux prévisions qui avaient été faites. Nous croyons que l'on peut assurer pendant les 3 années qui restent de ce plan, une progression réelle des exportations turques vers la Communauté et une certaine diversification de ces exportations, en tenant compte des capacités objectives d'exportation de la Turquie vers la Communauté, et donc en ne provoquant aucun dommage économique pour la Turquie. Le Gouvernement turc est évidemment très préoccupé par cette affaire, et il a un certain nombre d'objections d'ordre politique ou de principe qui sont très respectables et que nous pouvons comprendre. J'espère que l'on arrivera à trouver d'une façon ou d'une autre un *modus vivendi* qui permette aux choses de fonctionner d'une manière fluide, sans léser les uns ni les autres.

I. — *Peut-être que l'on pense que la Turquie exagère en ce qui concerne ce problème des exportations de textiles, mais l'interprétation, ici, c'est que, c'est un incident symbolique qui prouve que la Turquie n'aura pas de chance à faire la concurrence avec la Communauté. Puisque c'était le premier produit industriel pour lequel la Turquie pouvait entrer en concurrence, et maintenant, on le bloque.*

N. — Nous n'avons pas le même sentiment. Mais je reconnais que les points de vue sont nécessairement différents. En quelques années, la Turquie est devenue le premier exportateur vers la Communauté pour certaines catégories de textiles parce qu'elle a bénéficié sur le marché de la Communauté de conditions qui étaient plus favorables que tous les autres exportateurs. C'est le résultat de l'association. Par exemple, pour les fils de coton, la Turquie fournit à la Communauté près de 40% du total de ses importations. C'est un changement considérable par rapport à ce qu'était la situation dans les années 60. On a donné sa pleine chance à la Turquie sur le marché de la Communauté, et, même s'il y a eu un petit coup d'arrêt sur le marché britannique qui est maintenant très sensible du point de vue social, rien n'a été fait en ce qui concerne la Communauté dans son ensemble. Les exportations turques de textiles vers la Communauté ont continué à se

développer et continuent à se développer sans obstacles. Nous serons, vraisemblablement, à la fin de l'année, au-dessous des prévisions qui avaient été faites, sans qu'il y ait eu aucune mesure coercitive. Je crois que l'on peut ainsi avoir des prévisions, un programme d'exportations pour les quelques années qui viennent ; et après 1981 tout sera libre à nouveau, ce qui donne à la Turquie toutes ses chances. Comme la Turquie est un pays associé, la Communauté tiendra particulièrement compte de cette situation en élaborant de telles prévisions. Cela n'est dû, je l'ajoute, qu'à une situation très particulière, exceptionnelle, du secteur textile. Depuis le début de la décennie, près de 800 000 travailleurs du textile ont dû quitter leur emploi dans la Communauté. Ce n'est pas une chose très fréquente. Le seul secteur comparable est celui du secteur de l'acier. La Communauté a dû aussi prendre des mesures exceptionnelles. Il n'est pas envisageable que la Communauté multiplie de telles mesures dans d'autres secteurs. Ce n'est pas du tout sa politique. C'est exactement l'opposé de sa politique.

I. — Je pense personnellement que la Communauté a ses réalités qui permettent certaines choses et qui n'en permettent pas d'autres. La même chose existe de la part de la Turquie. La Turquie a ses propres réalités. Est-ce que vous pensez que ces deux réalités peuvent permettre un mariage, si je peux utiliser le mot éventuellement ?

N. — Je ne vois aucune contradiction entre les réalités communautaires et turques. Et si l'Association représente des fiançailles, je crois que ces fiançailles peuvent être prometteuses. L'un des éléments de ces fiançailles, nous n'avons pas eu le temps d'en parler, mais il est très important, pourrait être le développement d'une coopération économique entre la Turquie et la Communauté qui associe d'une manière plus étroite, les opérateurs économiques de la Turquie et ceux de la Communauté, enrichissant ainsi en profondeur l'Association. L'idée a été évoquée, dans nos entretiens d'Ankara, d'un Fonds spécial qui pourrait éventuellement, suivant des modalités différentes du Protocole financier, apporter une contribution à ces actions de coopération. C'est une idée intéressante qui est encore au début mais que nous allons essayer d'approfondir, pour voir s'il y a là une possibilité de propositions de la Commission au Conseil. C'est vous dire que nous sommes plein d'optimisme pour donner, malgré les difficultés actuelles, un contenu plus riche à l'Association, et pour rendre les fiançailles aussi intimes que possible.

I. — M. Ecevit a récemment fait un discours où il a parlé des difficultés économiques dont la Turquie sent la pression de jour en jour. Il a dit que la Turquie a été coincée contre le mur et que si les Européens, les pays européens n'aidaient pas la Turquie à résoudre ses problèmes économiques, la Turquie serait obligée d'aller vers d'autres options. Ce discours a été interprété par certains comme un chantage et un bluff. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette interprétation ?

N. — C'est très difficile pour moi de me prononcer sur une déclaration publique du Premier Ministre de la Turquie, et ce n'est pas mon rôle. Je ne peux pas apprécier tous les éléments dont lui-même dispose. Je voudrais plutôt dire qu'à mon avis, il est non seulement souhaitable mais probable que la solidarité des pays européens et occidentaux se manifestera vis-à-vis de la Turquie. Nous nous trouverons ainsi dans une situation normale où la Turquie amie et alliée sera soutenue par ses amis et alliés, qui tous ensemble, l'aideront à franchir cette phase difficile. C'est l'espoir que je forme et c'est la conviction personnelle que je voudrais exprimer.